

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : Mme PENARD (procuration à Mme CLAMARON), Mme COCCO (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. DJORKAEFF), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme JAMBON (procuration à Mme CREDOZ),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, tout en maîtrisant la masse salariale liée aux contraintes budgétaires,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

CONSIDERANT que les besoins des services, les demandes de mutations, et les évolutions de carrière des agents nécessitent la modification des emplois permanents,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux nécessités de service, comme présenté en annexe,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **FIXER** le tableau des effectifs du personnel communal tel que prévu en annexe,
- **INSCRIRE** les dépenses correspondantes au Chapitre 012 – Frais de personnel de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 40 – Ressources Humaines,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WALTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT
CONTRE	
ABSENTION	5 - Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON (par procuration)

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20251002-D-DRH-25100215-DE
Date de télétransmission : 08/10/2025
Date de réception préfecture : 08/10/2025